



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 25 janvier 2010***  
**D - 2010011**

***Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Installation classée pour la protection de l'environnement.  
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et  
graviers et une installation de traitement de matériaux  
Société FABRIMACO à Blanquefort. Avis.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 5 mars 2001 la société FABRIMACO a été autorisée à exploiter pour une période de 12 ans une carrière de sables et graviers à BLANQUEFORT, au lieu-dit « Marais de Fleurimont », sur une superficie de 30 hectares.

Cette société sollicite un renouvellement de l'autorisation pour une durée de cinq ans et une extension de superficie de 13 hectares dont 6,5 hectares exploitables au lieu-dit les « Padouens Nord » sur une parcelle contiguë.

La demande porte également sur une autorisation d'exploiter une installation de lavage, criblage, concassage de sables et graviers d'une puissance de 800 KW. Cette installation existe déjà, mais le changement de certains appareils l'assujettit désormais au régime de l'autorisation.

Ces activités relèvent donc d'une autorisation préfectorale au titre de la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (rubriques 2510-1 et 2515-1).

Le gisement de granulats est estimé à 455 000 m<sup>3</sup>, soit 865 000 tonnes sur une épaisseur de 10 mètres environ.

La nappe phréatique est affleurante dans le secteur, ce qui induit qu'après décapage des terres de surface l'extraction se ferait en fouille noyée par une drague flottante aspiratrice.

Les matériaux graveleux seraient ensuite traités sur site avant utilisation dans le bâtiment, les travaux publics, la préparation de béton prêt à l'emploi.

Au fur et à mesure de l'extraction le site serait réaménagé en plan d'eau avec constitution de berges aux formes variées, dans l'objectif de favoriser à terme un enrichissement floristique et faunistique.

Un espace boisé de 4 hectares serait détruit lors de l'exploitation, mais compensé par un reboisement de 10 hectares sur une parcelle riveraine.

La carrière est située en zone d'expansion des crues de la Garonne, dans la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) et la ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) des marais du Nord de Bordeaux.

Le projet n'est pas en zone Natura 2000, mais inscrit dans le parc intercommunal des Jalles initié par la CUB.

Pour la constitution du dossier d'autorisation, l'avis du Maire de Blanquefort a été requis par l'exploitant sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Dans sa réponse la Mairie de Blanquefort considère que les terrains prévus pour l'extension de la gravière participent au maintien et au développement de la biodiversité. La Mairie souhaite qu'ils restent en l'état sans faire l'objet d'une quelconque exploitation, même suivie d'un réaménagement.

L'enquête publique relative à ce dossier est organisée à la Mairie de Blanquefort du 4 janvier au 4 février 2010. Le rayon d'enquête est de 3 kilomètres et vient recouper le territoire Bordelais sur quelques hectares au niveau du golf.

Ce projet qui n'impacte pas Bordeaux apparaît contraire aux orientations d'aménagement de la commune de Blanquefort.

En conséquence je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis défavorable sur le présent dossier.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean Louis DAVID**  
**Adjoint au Maire**

